

c'est que pareilles choses ne peuvent être présentées à la Chambre, bien qu'on puisse en discuter à l'extérieur. Il y a une énorme différence. Ces faits ont été publiés dans les journaux de tout le pays; malgré cela, on ne nous permet pas d'en discuter ici.

Je pourrais dire encore une chose, monsieur l'Orateur, puisque vous m'avez permis de reprendre la parole. Cet après-midi, le premier ministre a eu l'occasion d'interpréter à sa façon le témoignage du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Voilà exactement ce qui s'est produit cet après-midi, et à mon sens c'est ce qui a tout déclenché. Je ne connais pas de règle qui s'applique aux circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, afin de bien établir notre position, je propose . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Pearson: . . . que toute l'affaire soit remise entre vos mains.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai essayé d'obtenir la collaboration des députés au sujet du rappel au Règlement, qui est très grave. Je me demande si c'est là l'objection soulevée en ce moment par le premier ministre.

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. Comme nous avons présenté nos arguments, j'ai proposé que l'affaire soit remise entre vos mains et qu'on permette au très honorable représentant de continuer.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas très longtemps de ce rappel au Règlement, mais, à mon sens, il est évident qu'à 8 h. 15 ce soir nous serons appelés à voter sur l'amendement à la motion, qui me semble presque uniquement fondé sur le témoignage du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Aujourd'hui, le premier ministre a donné sa version de ses entretiens avec le commissaire de la Gendarmerie royale et des directives qu'il lui a données. J'ai écouté le premier ministre très attentivement, monsieur l'Orateur, et il me semble que sa version est absolument incompatible avec le témoignage du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le très hon. M. Pearson: Pas du tout.

M. Orlikow: J'aurais voulu que le premier ministre cite lui-même les témoignages et dise d'une façon claire et nette que le commissaire de la Gendarmerie s'était trompé, était mal renseigné ou ne se souvenait pas de ce qui s'était passé. Mais le premier ministre ne l'a pas fait.

Pour nous permettre de voter ce soir, monsieur l'Orateur, quelqu'un devrait, il me semble, consigner ces citations au compte rendu; et je demande au premier ministre de répondre à l'allégation précise du commissaire de la GRC. Une stricte interprétation du Règlement l'interdit peut-être mais, dans ce cas, le premier ministre y perdra, car tous les Canadiens et tous les journaux, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou indépendants, ont accepté la même interprétation. J'exhorte donc le premier ministre et les membres de son cabinet à ne pas empêcher cette citation d'être consignée, mais à faire preuve d'un esprit de collaboration, et je demande au premier ministre de faire la déclaration et de fournir la réponse qu'attend le public.

M. McIntosh: Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur? L'autorité que vous avez invoquée en rendant cette décision se rapporte-t-elle à une cour de justice du Canada? Je soutiens qu'une cour de justice au Canada n'est pas la même chose qu'une commission d'enquête. Si l'autorité parlait d'une cour de justice, par votre décision vous mettriez une commission d'enquête sur le même pied qu'une cour de justice, alors que, d'après moi, les deux sont différentes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La seule chose à faire est de citer de nouveau la décision que j'ai invoquée tantôt. Le député de Swift-Current-Maple-Creek soutient que la décision que j'ai invoquée—c'est-à-dire celle de M. l'Orateur Macdonald—a trait à une cour de justice plutôt qu'à une commission royale d'enquête. De l'avis du docte Orateur, il est loisible de débattre la question en général, mais il ne faut pas parler des témoignages, de la procédure ni des constatations d'une commission royale d'enquête.

Je crains d'avoir à demander au chef de l'opposition de collaborer en paraphrasant le témoignage sans passer à l'un ou l'autre extrême, en cherchant un juste milieu qui soit satisfaisant pour la présidence et pour les députés. La décision a été rendue, toutefois. Elle n'est pas de moi, mais je suis lié par elle. Elle dit clairement et précisément que, lorsqu'une commission royale est saisie d'une question, les députés ne doivent pas, au cours d'un débat, citer ou mentionner directement